



Compte Rendu de la CNCAS

12 février 2014



Secrétaire de séance : Danielle CHAMPION, sous directrice qualité de vie au travail (DRH)
Secrétaire adjoint : Laurence CASTILLON (UNSA ITEFA)

Danielle CHAMPION, Présidente, ouvre la CNCAS en annonçant la volonté de l'administration d'harmoniser les prestations des secteurs Santé et Travail afin de garantir à tous les agents une égalité de traitement, quels que soient leur affectation : administration centrale, DRJSCS, DIRECCTE, DIECCTE, ARS et DDI.

L'UNSA-ITEFA sera vigilante sur les conditions de cette convergence Travail et Santé et veillera particulièrement à préserver les prestations individuelles acquises par le Ministère du Travail. Notre syndicat veillera à ce qu'une convergence avec les prestations sociales du ministère des finances soit également envisagée, en rappelant qu'en DIRECCTE/ DIECCTE « cohabitent » des agents Travail et Finance. Nous défendrons une harmonisation des prestations des différents secteurs vers le haut.

La Commission Nationale Consultative d'Action Sociale du ministère (CNCAS) avait les points suivants inscrits à son ordre du jour :

Point n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 07 février 2013.

Le PV de la CNCAS du 07/02/2013 est approuvé. L'UNSA ITEFA précise que ce PV retrace fidèlement les travaux du groupe de travail 2012 sur l'évolution des prestations sociales du ministère du travail, notamment le nécessaire rapprochement des prestations d'actions sociales avec les Finances dans les DIRECCTE et les DIECCTE.

Point n°2 : Eléments de bilan 2012/2013.

Le bilan de l'action sociale 2012, normalement à l'ordre du jour de la CNCAS, n'a pu être présenté que très partiellement, en raison du retard de l'analyse des données 2012 consécutive de la refonte et restructuration des services centraux.



L'UNSA ITEFA a relevé que la CNCAS disposait auparavant d'un bilan complet d'une centaine de pages. Ce document contractualisait les attentes des OS en matière de statistiques. En aucun cas la fusion des DAC ne doit libérer l'administration du contrat passé avec les OS, ni de son obligation de rendre compte de l'action sociale ministérielle. A l'unanimité, les OS ont exigé que leur soit présenté un bilan complet de l'action sociale ministérielle au moins 15 jours à l'avance et qu'une CNCAS extraordinaire soit convoquée le 26 mars 2014 pour en débattre.

Quant au bilan social 2013, les enquêtes vont bientôt être transmises aux services RH des secteurs Santé et Travail pour une exploitation en septembre 2014.

1. Concernant le prêt logement mis en place au 1er janvier 2013

Le constat du peu de demandes présentés (12 demandes et 8 dossiers acceptés) a donné lieu à une discussion sur l'élargissement des bénéficiaires. L'administration s'est engagée à améliorer la diffusion de l'information sur ce prêt. Au terme des différents échanges, a été soumise au vote la proposition suivante :

- Élargissement du prêt logement en prêt classique et sans condition de ressources et plafond d'attribution des prêts relevé à 2 500 €

Il s'agit d'un prêt à taux 0% avec uniquement des frais de gestion à hauteur de 1% du montant emprunté. L'**UNSA ITEFA** a défendu cette proposition qui bénéficiera à tous les agents avec effet dès le 1^{er} mai 2014 après la modification de la convention MGAS et envoi de la circulaire d'instruction action sociale aux services RH.

VOTE : 9 votants

POUR : 2 UNSA, 2 CFDT, 1 FO

ABSTENTION : 2 CGT, 1 SNU, 1 SUD

- Examen de la demande « coté travail » : par le bureau social DRH
- Examen de la demande « coté santé » : par leur CCAP

2. Présentation des grandes lignes du budget 2012

La prestation de « séjour en camping » baisse d'année en année, soit de 22% en 2013. A contrario, les aides au BAFa enregistrent 11% d'augmentation. Les tableaux des dépenses globales montrent que le budget alloué aux associations des personnels a baissé de 5% entre 2011 et 2012 (Titre 3 fixé par la DIRECCTE / DIECCTE). Les OS ont demandé que ce budget soit augmenté de 5% en 2014 par rapport au budget prévu en 2013.

Données issues des trois dernières CASEP :

- Secours 2012 : 298 dossiers montant moyen 1 130 €(336 853 €)
- Prêts : 94 dossiers montant moyen 1 869 €(175 700 €)

Il y a plus d'agents qui annulent leurs demandes de prêts en 2013 par rapport à 2012.

- Typologie des demandes : famille monoparentale avec enfants mais avec une augmentation des hommes seuls avec enfants.
- Typologie professionnelle : en majorité agents de catégorie C, mais aussi des A, de plus en plus de retraités pour des prêts.

Point n°3 : Perspectives 2014 et mesures de convergences : travail – affaires sociales, jeunesse et sport.

Il est proposé la constitution d'un groupe de travail constitué des représentants du personnel des secteurs Travail, Affaires sociales, Santé, et Jeunesse et Sport, avec pour objectif de proposer des mesures de convergence des prestations d'action sociale aux agents des trois secteurs ministériels pour 2015.

Les représentants de l'**UNSA ITEFA** participeront activement à ce groupe de travail dans l'objectif constant d'une harmonisation « vers le haut » des prestations sociales des deux secteurs.

L'**UNSA ITEFA** ne souhaite pas entrer dans une logique de pénurie budgétaire et exigera que les crédits destinés à l'action sociale soient maintenus. Pistes de réflexions proposées :

- Agents retraités : prise en charge des prestations individuelles d'action sociale par l'administration centrale (DRH) ;
- Harmonisation de la procédure d'attribution des secours et des prêts ;
- Soutien au maintien d'une commission nationale telle qu'elle existe au ministère du Travail par le biais de la CASEP ;
- Convergence des règles d'affectation des crédits d'action sociale dans les services déconcentrés (DRJSCS et DIRECCTE/DIECCTE) ;
- Convergence des instances de dialogue social en matière d'action sociale : défense du maintien des commissions favorisant la concertation et les propositions pour garantir à tous les agents une égalité de traitement dans le respect des textes ;
- Les prestations qui n'existent que du côté Travail (BOP 155) feront également l'objet de discussions au sein de ce groupe de travail, à savoir :
 - l'aide à l'éducation ;
 - l'aide à la conduite accompagnée ;
 - aide au BAFA ;

➔ **Sont déjà modifiés pour 2014 les composants du coefficient agent** soit QFP (quotient familial plafond) et QFR (quotient familial de référence) qui seront identiques aux deux secteurs soit :

- **QFP = 1 690 €** pour rappel 2013 : 1 647 € soit +2,60 %
- **QFR = 1 132 €** pour rappel 2013 : 1 098 € soit + 3,10 %

Les prestations ministérielles subissent en moyenne une augmentation de 2,5 %.

➔ **CESU garde enfants 0/6 ans**

La tranche basse d'aide à 220 € est supprimée. L'**UNSA ITEFA** déplore cette décision « Fonction publique » qui va priver un nombre important d'agents de cette aide et a défendu au contraire une revalorisation des barèmes.

➔ La date pour la première réunion du groupe de travail est fixée au 13 avril 2013.

Vos représentants UNSA ITEFA y participeront activement.

Point n°5 : Questions diverses

Tarification des structures petite enfance : 2 réunions sont prévues par l'administration : le 4 mars 2014 avec les représentants du personnel (membres de la CNCAS) et le 6 mars avec les parents. L'objectif étant d'augmenter les tarifs actuels pour les aligner sur ceux pratiqués sur les modes de garde extérieures au ministère pour une égalité de traitement et augmenter l'offre du nombre de berceaux. Il est précisé en séance que le CASAC n'existant plus cette question relève désormais de la CNCAS.

Prochaine séance de la CNCAS :

26 mars 2014 après-midi : présentation dans le détail du bilan de l'action sociale 2012.

Vos représentants à la CNCAS :

- Laurence CASTILLON : DIRECCTE Auvergne
- Raphaël COMBEAU : DSI
- Lydie LAPEYRE : MDPH 65
- Martine NOULIN : DRH

Vos représentants à la CASEP :

- *Laurence CASTILLON*- DIRECCTE Auvergne
- *Martine NOULIN* – DRH

**Ils portent et porteront vos revendications sur l'action sociale
pour qu'elle puisse répondre pleinement à vos attentes !**

